



JUILLET 2020

N° 37

MERCI AUX BENEVOLES



Page 2 à 3

Mot du maire

Page 4 à 6

Info travaux

Page 7 à 18

Mairie info
Civisme

Page 19 à 27

Info

Page 28

Manifestation

Page 29 à
31

Zoom

Page 32 à 40

Vie associative
et sportive

Page 41

Etat Civil
Info utile

Page 42

Sur notre
commune

Page 43

Dédicace de
Francis GANRY

Le Petit Mesnacais

Dépôt légal N°1696646

Le comité de rédaction : A.ARTAUD/ A.CARMAGNOLA/ E.DANGER/ D.GOIS/ S.JULIEN/ J.P.PHILIPPON/ N.ROBBE/



Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs, Chers Mesnacais,

Le monde entier traverse une crise sanitaire sans précédent. Notre pays n'échappe pas à cette période inédite et a dû réagir par des mesures exceptionnelles de gestes barrières et de confinement.

Je constate que dans notre village ces mesures sont respectées. Je reconnais ici, votre sens des responsabilités et tenais à vous en remercier chaleureusement. Nous devons poursuivre ces efforts indispensables pour lutter contre la propagation de ce virus et préserver notre système de santé si précieux!

Nous avons l'immense chance de vivre dans une région qui a été, jusqu'à présent, relativement épargnée par le virus.

Aussi je ne peux que vous rappeler, comme vous l'avez fait depuis de nombreuses semaines et malgré les nouvelles libertés que nous retrouvons, qu'il convient de rester extrêmement vigilants, de continuer à respecter les mesures de distanciation et d'appliquer les gestes barrières lors de vos sorties.

Alors, pas de relâchement!

Une page de la vie communale vient de se tourner, après 6 années au sein du conseil municipal, certains conseillers ont choisi de prendre une autre orientation dans leurs occupations personnelles et familiales.

Merci à vous, Johnny Jourdain, Mickael Martin, Thierry Tétaud et Frédéric Delmas pour votre implication, votre présence et votre travail au sein du conseil pendant ce dernier mandat et tous nos vœux de réussite dans votre futur.

Le 15 mars, vous avez élu une nouvelle équipe municipale. Dans la continuité de l'actuelle, celle-ci s'est installée le 25 Mai 2020

Je tiens à remercier les Mesnacais qui, malgré le contexte, se sont déplacés suffisamment nombreux pour donner une réelle légitimité à notre équipe dont chacun des membres a été élu. C'est la preuve de votre confiance et de votre reconnaissance. Naturellement, nos projets attendront car l'essentiel est ailleurs !

Cette équipe, en place, est composée d'hommes et de femmes jeunes et dévoués (*48 ans de moyenne d'âge*) qui veulent s'investir, réfléchir, discuter, innover pour le bien-être de tous en respectant les budgets que nous définirons tous ensemble.

Un Maire ne peut réussir seul, il a besoin de toute son équipe pour gagner et je n'hésiterai pas à faire confiance et à déléguer pour apporter un plus à notre village et continuer à porter les projets en cours et ceux que nous mettrons en étude.

Avec la baisse quasi généralisée de toutes les dotations, les difficultés actuelles de l'économie Française et la morosité ambiante nous avons une tâche, certes pas des plus faciles, mais qui représente un défi à relever, ensemble, en concrétisant nos projets.

Après l'installation du conseil, nous avons voté et pris les délibérations concernant le taux des taxes pour 2020. Elles resteront inchangées, vous les trouverez ainsi que toutes les actualités, renseignements et autres informations dans les prochaines pages de notre Petit Mesnacais.

Le Conseil et moi-même allons tout mettre en œuvre pour réaliser et réussir ce mandat pour lequel votre vote et votre confiance nous donne de l'énergie pour ces six années à venir.

Vos élus sont mobilisés chaque instant pour gérer cette situation de crise et préserver notre santé. Ce combat est collectif. Alors, prenez soin de vous et respectez les consignes !

QUE DIRE DES DIVERSES INCIVILITES, CAMBRIOLAGES, DEGRADATIONS GRATUITES, dans le non respect de notre environnement et qui se multiplie de plus en plus, jour après jour !!! Pour rappel, notre budget communal en fait les frais régulièrement avec, un travail supplémentaire effectué par nos agents. Cela devient de plus en plus pénible dans la gestion quotidienne.

N'hésitez pas à prévenir le secrétariat de la Mairie ou la Gendarmerie pour tous faits étranges et suspects que vous pouvez constater.

L'été approche à grand pas, il n'y aura donc pas d'autre Petit Mesnacais avant la rentrée.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables vacances 2020, sous le soleil et la chaleur, en espérant ne pas subir de canicule et surtout en prenant soin de vous et de vos familles.

Le Maire
Didier GOIS



TAILLE DES ARBRES AU CIMETIERE

L'entreprise CARMA PAYSAGE a taillé les ifs, dans l'allée du nouveau cimetière, car ils étaient malades. Leur état nécessitait cette opération qui a coûté 1 000 euros.



HORLOGE DE LA MAIRIE

L'horloge de la mairie a été démontée car elle ne fonctionnait plus (la tige qui entraîne les aiguilles est à remplacer). Les réparations et la peinture seront faites par M. MIGNOT de St Georges des Côteaux.

L'horloge a été installée en 1876 grâce à une souscription communale (participation financière des



GYMNASE

L'entreprise PM Rénovation réalisera les travaux de réparation du toit du gymnase (changement d'une poutre, des plaques du toit et application d'un anti-mousse).
Le montant des travaux s'élève à 4 000 euros.

M. Le Maire et Christophe MARCHIVES ont enlevé les graviers autour du gymnase pour sécuriser la circulation.

Un devis a été demandé à l'entreprise FIRMIN pour le changement de la dernière porte du gymnase.



Le sens de circulation autour du gymnase a changé.

Les panneaux sont en place.

**MERCI DE BIEN VOULOIR
RESPECTER CE NOUVEAU
SENS DE CIRCULATION**



Pain Perdu change de limitation de vitesse.

Tout le village passe à 30 km/heure pour la sécurité des habitants car certains automobilistes ont le pied lourd.

Les panneaux ont été installés par Christophe TESSERON à toutes les entrées et sorties du village:



Rue du Château d'eau
côté route de Matha



Rue de la Coudraye



Intersection
Rue du Château
d'eau



Rue du château
d'eau
venant de Mesnac



Rue du Bois de Cognac



Rue du Plantis

POINT A TEMPS

Nos employés font du point à temps, ils rebouchent les trous sur tous les chemins bi-couche, avec de l'enrobé à froid puis passent la plaque vibrante.



RECENSEMENT

Du 16 janvier au 15 février 2020, Annabelle notre secrétaire, a procédé au recensement de la population sur notre commune.

190 logements ont été recensés.

Nous sommes officiellement à ce jour, sur la commune, 427 habitants recensés (population légale).

Pour la distribution des masques, nous avons dû recenser, par habitation, le nombre d'habitants (adultes et enfants) et qu'elle fût notre surprise lorsque nous avons additionné tous les chiffres.

Malheureusement certaines personnes n'ont pas déclaré tous les habitants de leur foyer ce qui a un impact sur les dotations de l'Etat que la commune perçoit.

En effet, 52 personnes (adultes et enfants en garde alternés) n'ont pas été recensées ce qui engendre une perte pour la commune entre 8 000 et 10 000 euros de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Il faut savoir que la déclaration n'est en aucun cas transmise aux services de l'Etat (impôts, CAF.....).

Seul l'INSEE a accès aux données afin de connaître au mieux l'évolution de la population (âge, déménagement, mariage, études,)





MAIRIE

Afin de nous protéger mutuellement et par respect pour vos interlocuteurs, le port du masque est OBLIGATOIRE. Des plexiglass ont été installés au secrétariat et du gel hydro alcoolique est à disposition. Seulement 2 personnes sont autorisées, en même temps, dans l'enceinte de la mairie. Chacun doit veiller à respecter la distanciation physique.



EXTINCTEURS

Suite au contrôle annuel des extincteurs par l'entreprise ABC FEU des extincteurs sont à changer ainsi que l'alarme incendie de la salle des fêtes pour un coût de 700 euros.





SUBVENTIONS POUR 2020

ASSOCIATION	2019	2020
Société de chasse de Mesnac	600	600
Comité des Fêtes de Mesnac	600	600
AL Basket de Mesnac	600	600
Malissmiss	600	600
MRMC	300	300
Chambre des métiers	145	145
Info 16	210	210
ADMR	300	300
AFM (Téléthon)	150	150
Les restaurants du cœur	150	150
Coup d'théâtre		170
Divers	200	170

Une subvention exceptionnelle a été accordée par le conseil municipal, à l'association " Coup de Théâtre ", qui lui permettra de louer une scène, pour la représentation de leur spectacle initialement prévue en avril et qui sera reprogrammée ultérieurement suite à la crise sanitaire.



TAXES

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes pour 2020 laissant ainsi les taux suivants :

TAXE FONCIERE BÂTIE	20,16 %
TAXE FONCIERE NON BÂTIE	61,44 %

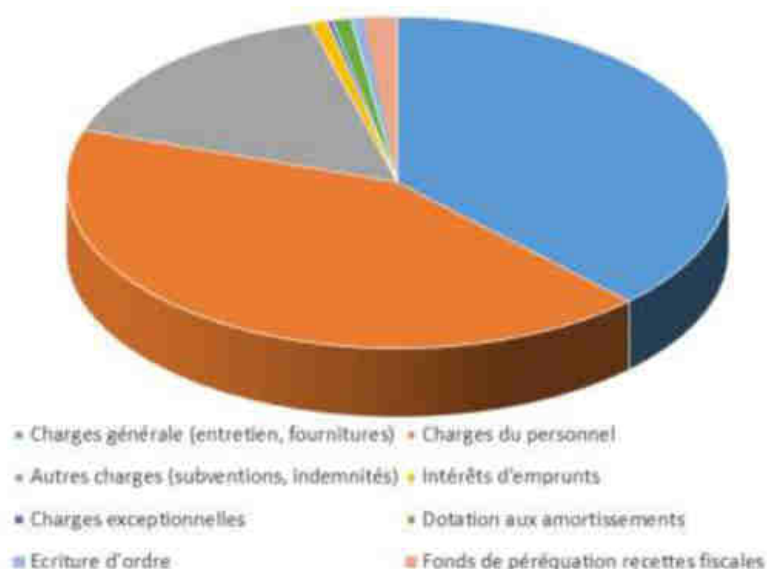
Dépenses de fonctionnement	Montants
Charges générale (entretien, fournitures)	107 653
Charges du personnel	121 130
Autres charges (subventions, indemnités)	44 614
Intérêts d'emprunts	2 397
Charges exceptionnelles	727
Dotation aux amortissements	2 607
Ecriture d'ordre	1 780
Fonds de péréquation recettes fiscales	4 658
Total	285 566

Dépenses d'investissement	Montants
Emprunts (remboursement de capital)	26 183
Matériel d'incendie	2 604
Matériel roulant	1 208
Autres installations	2 311
Ecriture d'ordre	80
Constructions	13 738
Divers	158
Installations matériels outillages	28 037
Total	74 319

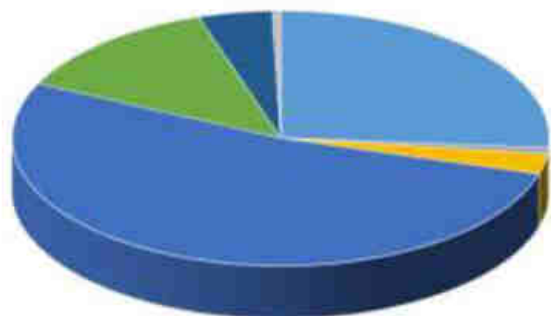
Recettes de fonctionnement	Montants
Excédent 2018 reporté	101 726
Ecriture d'ordre	80
Remboursement sur charges de personnel	3 000
Ventes de produits et prestations	9 897
Impôts et taxes	203 690
Dotations subventions participations	50 568
Loyers locations salles	17 297
Produits financiers	1
Produits exceptionnels	1 947
Total	388 206

Recettes d'investissement	Montants
Excédent 2018 reporté	88 454
Amortissements	2 607
Ecriture d'ordre	1 780
Fonds compensation TVA	6 238
Taxes d'aménagement	1 110
Subventions d'investissement	2 468
Total	102 657

Dépenses de fonctionnement

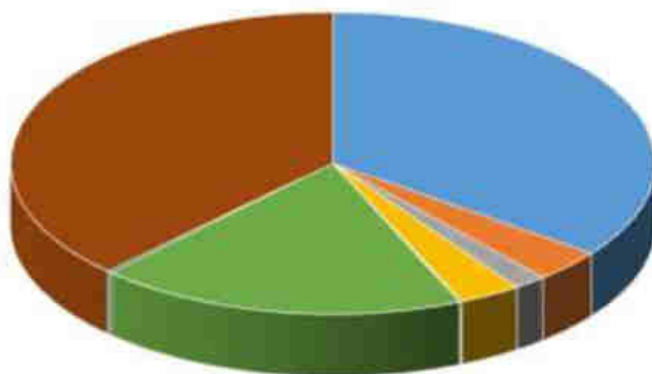


Recettes de fonctionnement



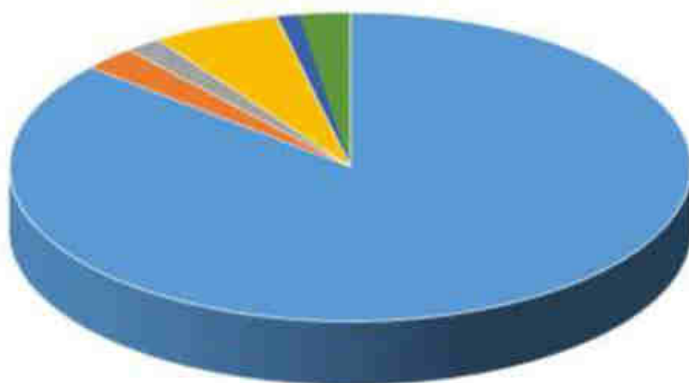
- Excédent 2018 reporté
- Remboursement sur charges de personnel
- Impôts et taxes
- Loyers locations salles
- Produits exceptionnels
- Ecriture d'ordre
- Ventes de produits et prestations
- Dotations subventions participations
- Produits financiers

Dépenses d'investissement



- Emprunts (remboursement de capital)
- Matériel roulant
- Ecriture d'ordre
- Divers
- Matériel d'incendie
- Autres installations
- Constructions
- Installations matériels outillages

Recettes d'investissement



- Excédent 2018 reporté
- Fonds compensation TVA
- Amortissements
- Taxes d'aménagement
- Ecriture d'ordre
- Subventions d'investissement

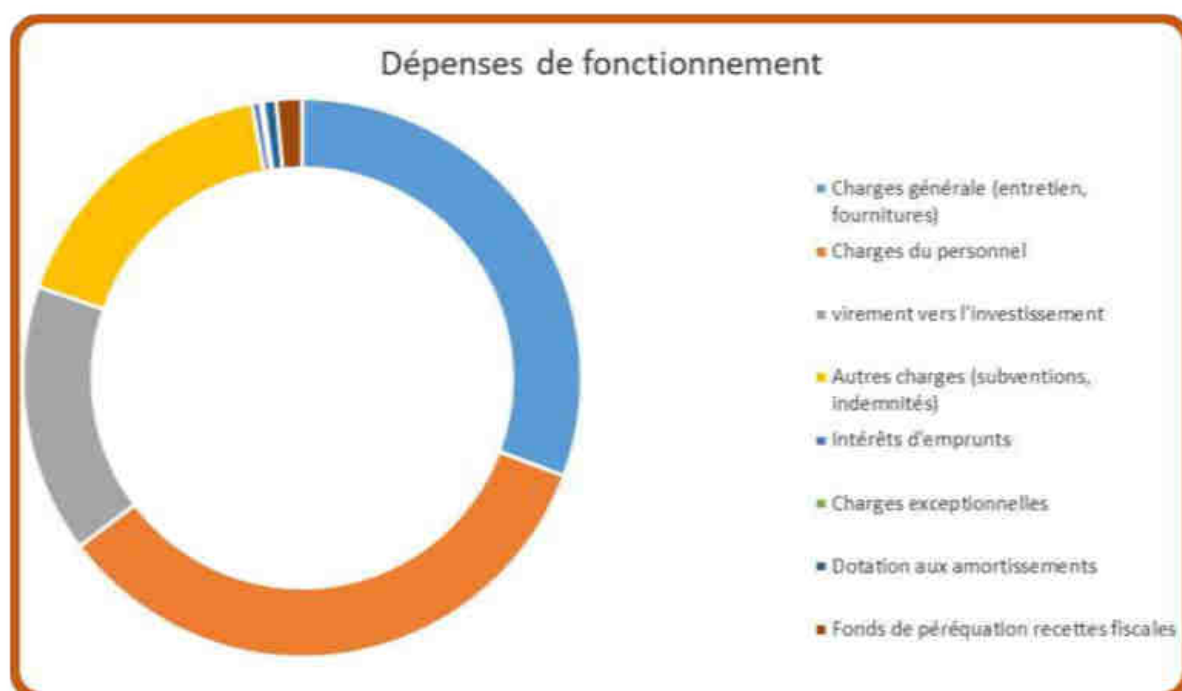
BUDGET PRIMITIF 2020 En chiffres et en images

Dépenses de fonctionnement	Montants
Charges générale (entretien, fournitures)	113 176
Charges du personnel	125 300
virement vers l'investissement	57 515
Autres charges (subventions, indemnités)	62 000
Intérêts d'emprunts	1 757
Charges exceptionnelles	600
Dotation aux amortissements	2 765
Fonds de péréquation recettes fiscales	5 500
Total	368 613

Dépenses d'investissement	Montants
Dépenses imprévues	2 000
Travaux en régie (constructions)	5 000
Emprunts (remboursement de capital)	27 755
Travaux d'éclairage public	2 552
Ecriture d'ordre	158
Équipement de cimetière	1 000
Autres bâtiments publics	759
Matériel d'incendie	650
Matériel roulant	5 000
Matériel d'entretien de voirie et chemins	5 000
Matériel de bureau et outillage technique	800
Mobilier	1 000
Constructions	30 300
Installations, matériel et outillage	15 000
Total	96 974

Recettes de fonctionnement	Montants
Excédent 2019 reporté	102 640
Travaux en régie	5 000
Ventes de produits et prestations	8 900
Impôts et taxes	194 769
Dotations subventions participations	42 008
Loyers locations salles	15 296
Total	368 613

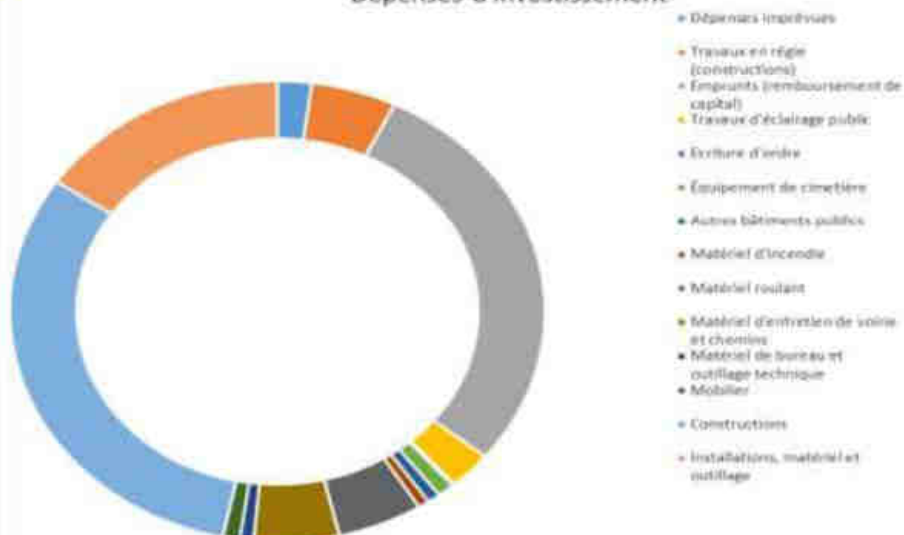
Recettes d'investissement	Montants
Excédent 2019 reporté	28 337
Virement du fonctionnement	57 515
Ecriture d'ordre	158
Amortissements	2 607
Fonds compensation TVA	7 857
Taxes d'aménagement	500
Total	96 974



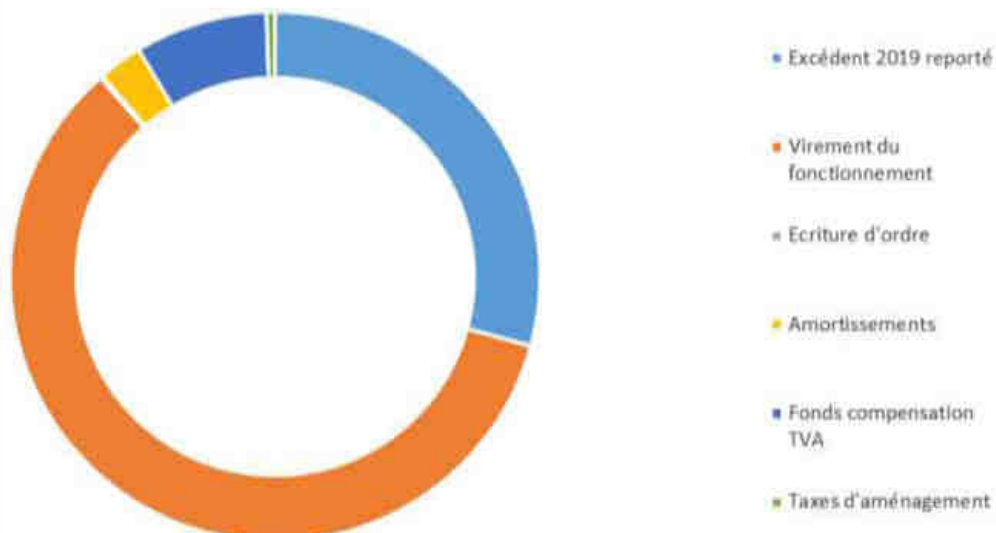
Recettes de fonctionnement



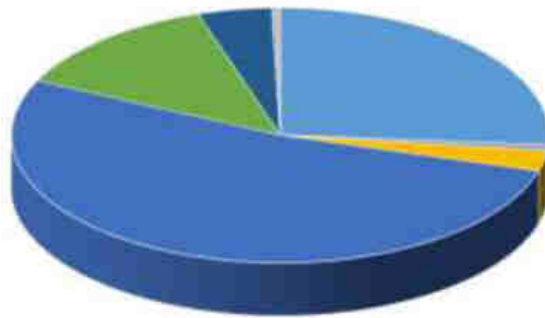
Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

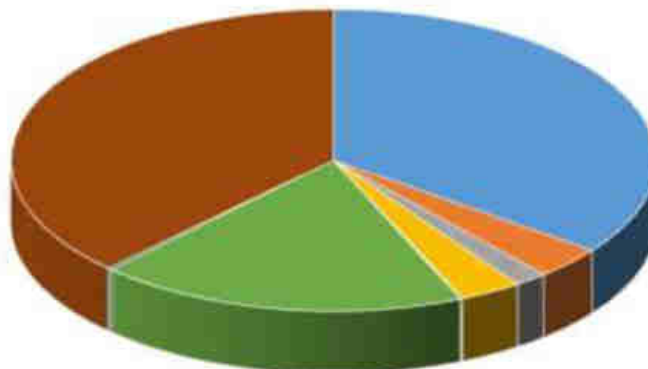


Recettes de fonctionnement



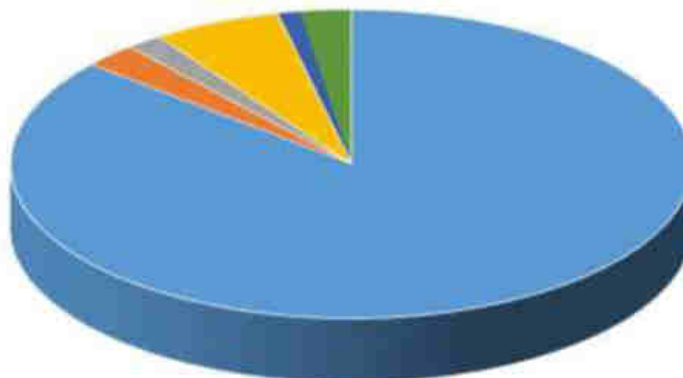
- Excédent 2018 reporté
- Remboursement sur charges de personnel
- Impôts et taxes
- Loyers locations salles
- Produits exceptionnels
- Ecriture d'ordre
- Ventes de produits et prestations
- Dotations subventions participations
- Produits financiers

Dépenses d'investissement



- Emprunts (remboursement de capital)
- Matériel roulant
- Ecriture d'ordre
- Divers
- Matériel d'incendie
- Autres installations
- Constructions
- Installations matériels outillages

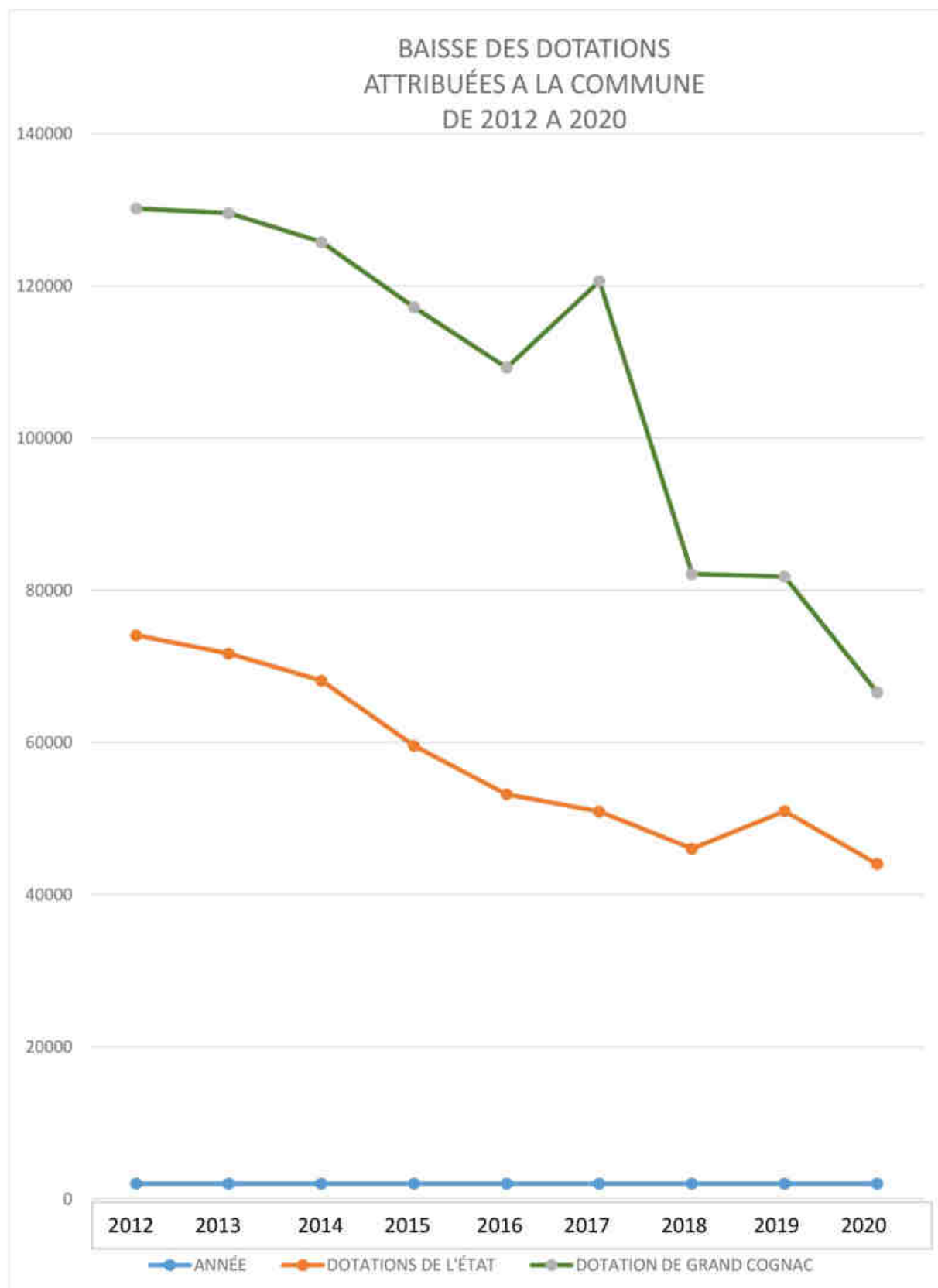
Recettes d'investissement



- Excédent 2018 reporté
- Fonds compensation TVA
- Amortissements
- Taxes d'aménagement
- Ecriture d'ordre
- Subventions d'investissement

ÉVOLUTION DES DOTATIONS ATTRIBUÉES A LA COMMUNE ENTRE 2012 ET 2020

ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DOTATIONS DE L'ÉTAT	72 071	69 646	66 102	57 537	51 160	48 898	44 006	48 939	42 008
DOTATION DE GRAND COGNAC	56 072	57 888	57 631	57 631	56 072	69 702	36 102	30 821	22 534





Un administré avait déchargé des encombrants dans plusieurs endroits de la commune. Malheureusement pour lui, M. Le Maire s'est déplacé pour lui demander de venir les enlever; chose faite dans la soirée.



STOP AU BRUIT

Il est rappelé que tous types de bruits réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit (Tondeuse à gazon, tronçonneuse ...) de même, un aboiement continu, une mobylette qui pétarade sont autant de nuisances portant atteinte aux relations de voisinage.

Un arrêté préfectoral régit les plages horaires qu'il convient de respecter si vous devez occasionner des nuisances sonores :

- Les jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
- Les samedis : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

N'hésitez pas à prévenir vos voisins si vous envisagez des festivités un peu bruyantes





Interdiction du brûlage des déchets verts ménagers en Charente

En application de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air, le brûlage des déchets verts ménagers est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussailllements, etc..., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'administrations, sont considérés comme des déchets ménagers.

Leur brûlage est par conséquent interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente quelque soit la période de l'année.

Par contre les viticulteurs peuvent brûler, les déchets de leurs vignes, après déclaration auprès de la mairie.





ELECTIONS MUNICIPALES



Le dimanche 15 mars 2020 les élections municipales ont eu lieu à la mairie dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

RESULTATS

Nombre d'inscrits: 295

Nombre de votants: 142 soit 48,15%

Nombre de bulletins exprimés: 141

CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX
GANRY Karine	140
RENAUD Christophe	135
QUICHAUD Noam	135
DANGER Eric	133
GOIS Didier	132
ROBBE Nathalie	132
PHILIPPON Jean-Pierre	131
JULIEN Sandrine	130
CARMAGNOLA André	130
RENOU Pascal	124
ROTURIER Lydie	122



Lundi 25 mai 2020 les conseillers municipaux élus aux premier tour des élections du 15 mars 2020, se sont réunis à huit clos et masqués, dans le respect des gestes barrières.

Ils ont procédé à l'élection du maire et des conseillers municipaux.

Didier GOIS a été élu maire.

Karine GANRY et Pascal RENOUE ont été élus respectivement 1ère et 2ème adjoint.





PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

Une fois téléchargé Panneau Pocket sur votre téléphone portable, vous devrez sélectionner la ou les communes de votre choix, afin d'en recevoir les notifications, en cochant le coeur à droite de vos ou votre commune préférées.

A chaque nouvelle publiée sur Panneau Pocket, par la ou les communes choisies, vous recevrez une alerte vous signalant de nouvelles informations.

Cette application est gratuite pour tous les utilisateurs

Elle vous sera très utile pour recevoir toutes les informations de la mairie de Mesnac: comme les jours de collecte des déchets, décalés lors d'un jour férié, les horaires d'ouverture de la mairie s'il y a du changement, les manifestations à venir prochainement.... tout ce qui concerne notre commune et qui fait l'objet d'une information collective aux habitants, sans passer par la distribution papier.

Panneau Pocket c'est un moyen de communication entre la mairie et les habitants, rapide et utile comme un rappel à votre mémoire...

ALORS TELECHARGEZ PANEAU POCKET



Exemple d'information envoyée
par la mairie

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés
et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés,
pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre
mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

3 menus sont à votre disposition :

- le « menu du marché »
c'est 2 formules au choix composées chacune de 6 éléments ;
- le « menu 4 mets » ;
- le « menu du soir » ;

avec un large choix de plats « faits maison ».



JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
- taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...

*Contrat d'entretien à l'année
ou prestations ponctuelles*

*Nous intervenons avec
notre propre matériel*



BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements
de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



Ensemble,
améliorons
votre quotidien !



Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés



JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.



FAIRE IDENTIFIER VOTRE ANIMAL, C'EST LE PROTÉGER

Cela permet :



de le retrouver
et de le récupérer
plus rapidement
en cas de fugue
ou s'il est déclaré
entré en fourrière



de lui permettre
de voyager à l'étranger
grâce à l'obtention
d'un passeport



de lui donner
sa propre identité
et d'officialiser
le lien entre vous



de faciliter
vos démarches
administratives
et d'éviter les litiges



de faciliter
son suivi
médical



Plus qu'une obligation légale,
l'identification est un acte
de protection animale

Parlez-en à votre vétérinaire



MIEUX COMPRENDRE L'IDENTIFICATION

Une obligation légale

Tous les chiens de plus de 4 mois et les chats de plus de 7 mois doivent obligatoirement être identifiés.

L'identification est souvent réalisée lors de la première visite chez le vétérinaire.

L'identification consiste le plus souvent à insérer une puce électronique sous la peau. Ce geste est indolore pour votre animal.

Si vous souhaitez acheter, vendre ou donner un chien ou un chat, celui-ci devra impérativement avoir été identifié en amont.



Le seul lien officiel entre votre animal et vous

Grâce aux informations que vous avez indiquées dans le fichier national I-CAD, votre animal est officiellement rattaché à vous.

Si celui-ci a fugué et qu'il est retrouvé par un particulier ou par un professionnel, ou qu'il est déclaré «entré en fourrière», c'est sur la base de ces informations que vous serez contacté.e afin de venir le récupérer.

Veillez à actualiser régulièrement ces informations, notamment en cas de déménagement ou de départ en vacances.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
identifier-mon-animal.fr



TRANSPORTS
SCOLAIRES

Info

2020-2021

DOSSIER D'INSCRIPTION

À retourner avant le 20 juillet 2020

1^{ère} inscription ou renouvellement
INSCRIPTION OBLIGATOIRE



Un service proche de vous avec
GRAND COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

www.grand-cognac.fr / rubrique « Transports scolaires »

GRAND
COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Les 6 points clés de la rentrée 2020

IMPORTANT

1 Les collégiens et lycéens domiciliés et scolarisés dans le territoire de Grand Cognac sont invités à s'inscrire auprès de Grand Cognac. Pour tous les autres cas, l'inscription se fait auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine : www.transports.nouvelle-aquitaine.fr.

2 La tarification prend en compte la situation de chaque famille, elle est modulée selon le quotient familial. Elle est identique à la tarification régionale.

	Quotient familial	Tarif annuel	
		1/2 pension	Interne
Tranche 1	> 450 €	30 €	24 €
Tranche 2	451 > 650 €	51 €	39 €
Tranche 3	651 > 870 € ou famille d'accueil	81 €	63 €
Tranche 4	871 > 1 250 €	114 €	93 €
Tranche 5	> 1 251 €	150 €	120 €
Non ayant-droit	Pour tous	195 € (ou voyages à l'unité : 1 €)	
Inscription	Pour tous	Offerte jusqu'au 20 juillet, 15 € à partir du 21 juillet	

Des réductions sont appliquées aux familles nombreuses : 30 % de réduction pour le 3^e enfant ayant-droit, 50 % de réduction pour le 4^e enfant ayant-droit et les suivants.

3 Aucun remboursement total ou partiel ne sera effectué, à l'exception des désinscriptions survenues avant le 30 septembre 2020, uniquement pour les élèves ayants-droit.

4 Un nouveau car scolaire effectue la liaison entre le secteur de Châteauneuf et les lycées de Cognac. Les élèves sont pris en charge sur ce service. Les élèves souhaitant utiliser le réseau TER sont invités à s'abonner auprès de la SNCF.

5 L'accès aux services de transport scolaire de Grand Cognac est ouvert aux usagers non-scolaires. L'inscription demeure obligatoire. L'achat des tickets se fait impérativement auprès de Grand Cognac, avant l'accès à bord. Aucune vente à bord ne sera effectuée, et la montée ne sera pas permise sans titre de transport valable.

6 Le règlement des services de transport scolaire de Grand Cognac s'applique. Il est à consulter en intégralité sur : [www.grand-cognac.fr/rubrique « Transports scolaires »](http://www.grand-cognac.fr/rubrique%20Transports%20scolaires).



Qui peut bénéficier du service de transport scolaire de Grand Cognac ?

Les élèves ayants-droit quel que soit leur statut (externe, demi-pensionnaire, interne), respectant l'ensemble des critères suivants :

- Résidents dans l'une des 57 communes** de Grand Cognac.
- Domiciliés hors de l'enveloppe urbaine** proche de l'établissement scolaire fréquenté (carte des secteurs concernés consultable dans le règlement du service, sur www.grand-cognac.fr rubrique « Transports scolaires »).
- Scolarisés dans un collège ou un lycée de Châteauneuf, Cognac, Jarnac ou Segonzac**, de la classe de 6^e à la fin des études secondaires (niveau Bac).
- Inscrits dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'État**, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.
- Dans le respect de la sectorisation** (carte scolaire) applicable à leur commune de résidence, sauf cas de dérogation validée et prévue au règlement.
- Sur la base d'un aller-retour par jour** en période scolaire (un aller-retour par semaine pour les élèves internes).

Grand Cognac se réserve le droit d'accepter, sous certaines conditions, des élèves ou des usagers non-scolaires ne respectant pas l'un ou plusieurs de ces critères, en fonction du nombre de places disponibles et dans le cadre de l'offre de transport existante. Ces usagers se verront appliquer la tarification de non ayant-droit de 195 € pour l'année scolaire, ou devront acheter des tickets unitaires à 1 € auprès de Grand Cognac (pas de vente à bord des bus).

Dans tous les cas, l'inscription est obligatoire.

TRANSCOM

BOUGEZ EN TOUTE LIBERTÉ

Se déplacer à Cognac et Châteaubernard avec le réseau TRANSCOM

Les élèves domiciliés à Cognac et Châteaubernard scolarisés dans les établissements scolaires de Cognac ne sont pas ayant-droit au service de transport scolaire. Ces trajets sont réalisés sur le réseau urbain Transcom. L'inscription se fait directement auprès de Transcom.

Toutes les informations (itinéraires, horaires, tarifs,...) sont disponibles sur www.transcom.fr

PENSEZ-Y !

Transcom propose également une desserte du centre-bourg de Merpins, ainsi qu'une liaison entre Jarnac et Segonzac, ouvertes à tous (scolaires et non scolaires).



CAS PARTICULIER

Les élèves qui ne sont pas en mesure d'utiliser les moyens de transport en commun en raison de leur **handicap** sont invités à se rapprocher du Département de la Charente.

IMPORTANT

L'inscription au transport scolaire implique l'acceptation pleine et entière du règlement des services de transport scolaire de Grand Cognac, et plus particulièrement des conditions générales d'utilisation des services, qui précisent les **obligations des parents et de l'élève avant, pendant et après le trajet**.

Ce document est un extrait du règlement. Le règlement complet est à consulter sur : [www.grand-cognac.fr/rubrique « Transports scolaires »](http://www.grand-cognac.fr/rubrique%20Transports%20scolaires).

Comment remplir votre dossier ?



INSCRIPTION EN LIGNE

www.grand-cognac.fr/
rubrique « Transports scolaires »

❖ **simple !** Vous pouvez consulter et choisir les lignes et les arrêts de car scolaire à proximité de chez vous.

❖ **pratique !** Vous pouvez payer en ligne en 1 ou 3 fois, sans devoir vous déplacer, ou envoyer votre règlement par courrier.



SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOUS INSCRIRE EN LIGNE

Vous trouverez au verso une fiche d'inscription que vous pourrez compléter puis déposer à l'accueil de Grand Cognac (sites de Cognac ou Jarnac), ou envoyer à l'adresse suivante :

Grand Cognac / Service transports
6 rue de Valdepeñas - CS 10216
16111 Cognac Cedex



Toute demande incomplète ne pourra être instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné.

Pour bénéficier de la tarification basée sur votre quotient familial, vous devrez obligatoirement vous munir de votre dernier avis d'imposition. À défaut de ces renseignements, le montant de la tranche la plus élevée vous sera appliqué.



La carte de transport scolaire



Toute inscription validée à un transport scolaire génère l'envoi d'une carte de transport personnalisée.

Elle comporte les nom, prénom, ligne empruntée, arrêt de montée et établissement fréquenté de l'élève.

Elle doit être complétée par une photo d'identité, à apposer obligatoirement dès réception de la carte.



La carte doit être présentée à chaque montée à bord, à l'aller comme au retour.

❗ **Tout duplicata de carte vous sera facturé 10 €.**

Les titres éventuellement achetés par l'ayant-droit dans l'attente de réception de sa carte d'abonnement ne sont ni remboursables, ni déductibles du montant de la tarification demandée.

BON À SAVOIR



FRAIS D'INSCRIPTION OFFERTS JUSQU'AU 20 JUILLET !

Passée cette date, 15 € de frais d'inscription vous seront facturés.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RESPECTER LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ?

- Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sureffectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

IMPORTANT

Les demandes de modifications doivent être signalées à Grand Cognac par courrier ou par e-mail.

✉ transports@grand-cognac.fr

Pour plus d'informations : SERVICE TRANSPORTS

☎ **05 17 22 20 29**

Du lundi au vendredi : 8h30-12h15 / 13h45-17h (16h le vendredi)

✉ transports@grand-cognac.fr

Demande d'inscription

Transports scolaires 2020/2021

IMPORTANT

Avant de remplir cet imprimé, lisez attentivement les informations pratiques jointes. Écrivez en MAJUSCULES s'il vous plaît.

Pièces justificatives demandées :

- copie du dernier avis d'imposition ;
- justificatif de dérogation de l'inspection académique le cas échéant ;
- justificatif d'affectation tardive, pour toute inscription après le 20/07 (à défaut, des frais d'inscription de 15 € vous seront facturés).

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____ Sexe ☐ F ☐ M

REPRÉSENTANT LÉGAL N°1 REPRÉSENTANT LÉGAL N°2

- ☐ Parent ☐ Tuteur
☐ Famille d'accueil ☐ Foyer

En cas de garde alternée

Nom _____ Nom _____

Prénom _____ Prénom _____

Adresse _____ Adresse _____

Code postal _____ Code postal _____

Ville _____ Ville _____

Tél. fixe _____ Tél. fixe _____

Portable _____ Portable _____

Courriel _____ Courriel _____

J'accepte d'être contacté dans le cadre du traitement de ma demande d'inscription, et pour toute information sur le transport de mon enfant (en cas de perturbation notamment) :

- ☐ par téléphone ☐ par SMS
☐ par courriel



CIRCUIT EMPRUNTÉ

Commune _____

Point d'arrêt (facultatif) _____

Ligne empruntée (facultatif) _____

EN CAS DE GARDE ALTERNÉE (représentant légal n° 2) OU DE CORRESPONDANCE

Commune _____

Point d'arrêt (facultatif) _____

Ligne empruntée (facultatif) _____

☐ Je sollicite un abonnement annuel (2 trajets / jour d'école)

☐ Je préfère acheter des tickets unitaires (1 € / voyage).

Nombre de tickets demandés : _____

Avec le RGPD, Grand Cognac protège vos données ! Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre d'instruire votre demande d'inscription. Les données transmises sont confidentielles et restent stockées sur nos serveurs sécurisés pendant toute la durée de l'abonnement. Vous pouvez exercer vos droits (vérifier vos données, les faire rectifier, éventuelle suppression...) en contactant le service Transports de Grand Cognac à l'adresse transports@grand-cognac.fr, ou par courrier postal adressé à Grand Cognac.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de dossier

QF

PF

| 1 | | 2 | | 3 | | 4 | | 5 | | 6 | | 7 | | 8 |

☐ 1^{re} DEMANDE

☐ RENOUELEMENT

SCOLARITÉ 2020/2021

Établissement scolaire _____

Commune de l'établissement _____

Statut ☐ Scolaire ☐ Pré-apprenti (DIMA)

☐ Autre (préciser) : _____

Qualité ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne

Collège ☐ 6^e ☐ 5^e ☐ 4^e ☐ 3^e ☐ ULIS ☐ SEGPA

Lycée

- ☐ CAP ☐ 1^{re} bac technologique
☐ ULIS ☐ Terminale bac technologique
☐ 3^e prépa pro ☐ 2nd professionnelle
☐ 2nd générale et technologique* ☐ 1^{re} bac professionnel
☐ 1^{re} bac général* ☐ Terminale bac professionnel
☐ Terminale bac général*

Langues vivantes LV1 _____

LV2 _____

* Enseignements de spécialité suivis (1^{re} ou Terminale) ou envisagés l'année suivante (2nd)

- ☐ Arts – Arts du cirque ☐ Littérature, langues & cultures de l'antiquité
☐ Arts – Arts plastiques ☐ Langues, littérature & cultures étrangères
☐ Arts – Cinéma, audiovisuel ☐ Mathématiques
☐ Arts – Danse ☐ Numérique
☐ Arts – Histoire des arts ☐ sciences informatiques
☐ Arts – Musique ☐ Physique-chimie
☐ Arts – Théâtre ☐ Sciences de la vie & de la Terre
☐ Biologie, écologie ☐ Sciences de l'ingénieur
☐ Histoire-géographie ☐ Sciences économiques & sociales
☐ & sciences politiques
☐ Humanités, littérature & philosophie

Options et dispositifs particuliers (fournir justificatif)

☐ CHAM ☐ CHAD ☐ Pôle espoir

☐ Autre, préciser : _____

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de suivre votre demande d'inscription et de vous envoyer des informations sur le transport de votre enfant.

Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Toute modification devra impérativement être transmise au service Transports de Grand Cognac dans les plus brefs délais.

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL OBLIGATOIRE

Fait à

Le

CEREMONIE DU 8 MAI

En raison de la situation sanitaire dans notre pays, les cérémonies du 8 mai se sont déroulées à huit clos.

A Mesnac seuls le maire et ses adjoints ont effectué le dépôt de gerbe au monument aux morts sous l'oeil attentif de notre photographe communale.

Le maire a lu le discours officiel du Ministre des armées puis a fait l'appel aux morts.

Malgré cette situation exceptionnelle ils ont entonné la Marseillaise.





LES PETITES MAINS DE MESNAC

L' aventure commence suite à l'article de presse du Département, dans le journal du 9 avril, annonçant que des bénévoles couturières sont recherchées pour confectionner des masques et ainsi faire "un masque pour tous les charentais" .

Le Maire, Didier Gois appelle le conseiller départemental Jean Hubert LELIEVRE pour avoir des informations complémentaires.

Annabelle contacte 9 personnes qu'elle sait être des couturières hors pair et 3 bénévoles viennent se rajouter au groupe.

Mardi 14 avril Annabelle va chercher le tissu à Grand Cognac pour le distribuer à toutes les couturières et fabriquer 525 masques.

La confection étant compliquée, il fallait d'après les plans découper des bandes de tissu pour faire le biais, Annabelle avec l'accord du Maire décide d'acheter du biais pour faciliter le travail des couturières.

Où trouver du biais quand tout est fermé????

Heureusement Astrid Boop connaît Millie tissus, sur Cherves Richemont, qui leur permet, par internet, de passer commande.

Tout le biais est dévalisé par Mesnac!!! et d'autres commandes suivront.

Comme la découpe prend du temps, une habitante qui voulait être bénévole, mais dont la machine était en panne, se propose de tout découper et ainsi avancer ses "collègues" dans la confection.

Annabelle distribue les pièces découpées à toutes les couturières pour l'assemblage.

Toutes se mettent à l'action et le 30 avril tout est terminé.

839 masques sont ainsi redonnés à Grand Cognac.

Mais nos bénévoles ne s'arrêtent plus.....

Afin que tous les habitants de la commune aient un deuxième masque Didier propose à Annabelle de renouveler l'expérience avec son groupe de couturières.

Des habitants ont donné du tissu et la mairie a complété les fournitures en achetant du biais, du fil et le tissu manquant.

7 couturières se remettent à l'oeuvre et 554 masques sont ainsi réalisés (certains n'ayant pu reprendre l'expérience pour des raisons personnelles, reprise d'activités...).

Il fallut ensuite les mettre en poche afin que les conseillers municipaux et le maire puissent effectuer la distribution.

4 couturières et Annabelle s'affairent à la tâche durant 2 heures dans les locaux de la mairie en respectant les gestes barrières.

La distribution peut commencer et ainsi clôturer cette action solidaire.

1393 masques ont été réalisés !!!!

Durant cette expérience solidaire, toutes les personnes du groupe se sont prises au jeu et même certains maris ont rejoint l'activité pour faciliter l'initiative de leurs épouses.

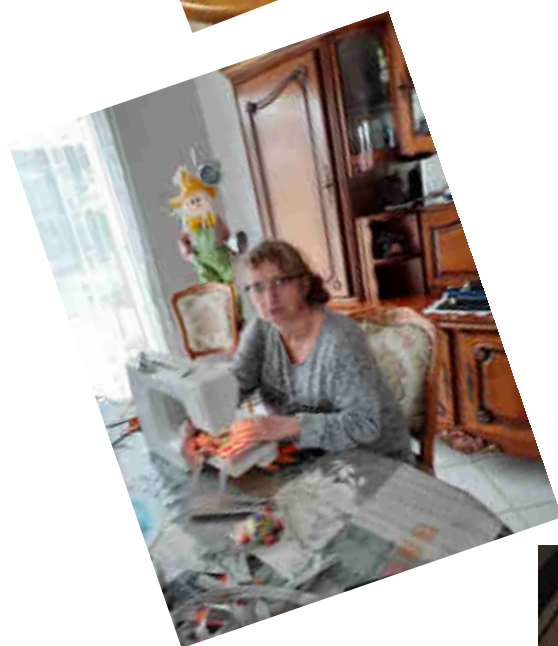
L'un s'improvisant réparateur de machines, l'autre fabriquant un appareil pour plier le biais, d'autres découpant et pliant le biais et les masques.

La découpeuse officielle du départ a pu ainsi passer la main et se mettre à la couture.

Un Grand Merci à toutes les petites mains; Annabelle, Anne-Marie, Sylvie, Myriam, Dédée, Astrid, Nadine, Agnès, Lili, Anita, Martine, France; merci aux aides petites mains; Philippe, Jean-Pierre, Alain, Philippe; pour leur générosité et leur assiduité.

Merci à la mairie pour l'achat de fournitures, ainsi que pour l'initiative du deuxième masque.





Durant cette période de crise d'autres gestes de solidarité se sont mis en place. Certains habitants ont appelé la mairie pour proposer leur aide à des habitants dans le besoin, pour faire des courses, aller chercher des médicaments.... Des voisins se sontentraidés dans la plus grande discrétion. Merci à tous pour ces gestes de solidarité.

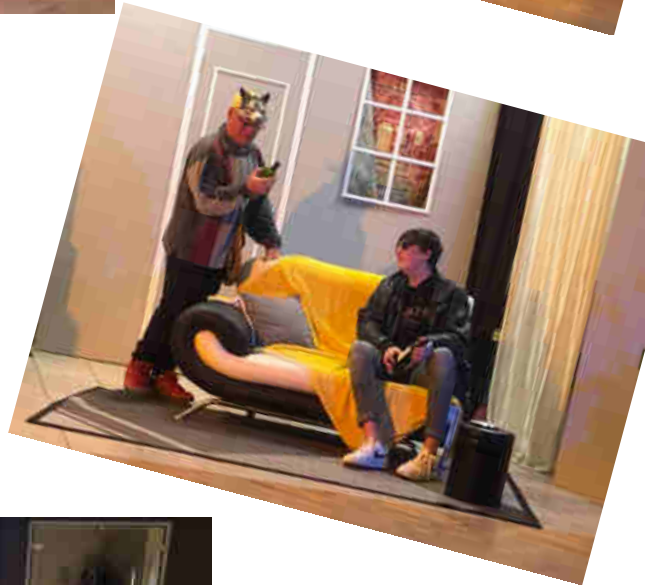
COUP D' THEATRE

L'Association "Coup d'théâtre" de Mesnac commence tout doucement à reprendre ses répétitions car comme vous avez pu le constater nous n'avons pas pu vous présenter notre pièce "Dépêche toi bibiche on va rater l'avion" début avril.

Nous avons cependant pu composer notre bureau : Jean-Pierre Ancelin (Président), Laurence Bordat (Trésorière) et Philippe Grené (Secrétaire).

Tous les comédiens seront heureux de vous présenter cette drôle de pièce le week-end du 17 octobre 2020 : Jean-Pierre Ancelin, Amandine Bois, Aurélie Bolleau, Françoise Bolleau (Souffleuse) Katia Bourbon, Mélissa Bourbon, Laurence Bordat, Eric Danger, Philippe Grené, Astrid Mège, Pacôme Pineau.

Concernant la saison prochaine, si vous désirez rejoindre notre groupe vous pouvez contacter Astrid Mège au 06 87 98 85 27 ou par email coupdtheatre.mesnac@gmail.com ou encore auprès d'un comédien. Les répétitions commenceront en janvier 2021.



MALISSMISS

Comme toutes les associations Malissmiss est restée 2 mois en sommeil.

Depuis le 18 mai nous avons repris les cours adultes uniquement, en extérieur, par groupe de 10 personnes comme autorisé.

Bien sûr tout cela grâce à Marie, notre animatrice, qui nous reçoit dans son jardin et à nos fidèles adhérents qui participent à ces cours.

Nous les remercions pour leur investissement et espérons reprendre à la rentrée de septembre dans de meilleures conditions.



Contact :
Sonia DUCHESNE 06.64.13.50.73



BASKET

Comme dans tous les sports collectifs, le basket s'est arrêté le 16 mars 2020 dû à la crise sanitaire.

La FFBB a décidé que c'était une année morte, donc aucune montée ni descente de division, que ce soit des professionnels au plus bas niveau départemental.

Ce confinement a permis au bureau de l'ALM de rentrer en négociation avec deux clubs du Grand Cognac.

Nous avons donc décidé de créer une CTC (Coopération Territoriale de Clubs) entre les clubs de Cognac, Moulidars et Mesnac. La FFBB a validé notre projet le 18 juin. La CTC va permettre d'avoir une vision et une stratégie commune dans le but de pérenniser, promouvoir et développer le basket dans un territoire faisant parti de la Communauté d'Agglomération GRAND COGNAC.

Les intérêts sportifs d'une CTC, c'est la possibilité de construction d'inter-équipes, permettant d'assurer la viabilité des équipes actuelles, dans chaque catégorie d'âge et même de constituer des équipes, dans des catégories qui n'existent pas, pour l'instant, dans aucun des trois clubs. La coopération entre les trois clubs donnera une image structurée et dynamique qui laisse penser que cela attirera de nouveaux joueurs.

Cela permet d'envisager un projet sportif "commun" sur le moyen terme, notamment pour les équipes jeunes, en les voyant évoluer et en les suivant au plus près, en proposant d'intégrer des équipes et donc des entraînements adaptés en fonction de leur performance, leur niveau et leur ambition.

Chaque club doit proposer une école de basket, cela reste impératif dans le cadre de la CTC. Par contre une école d'arbitrage commune sera créée et bénéficiera d'un enseignement de qualité, bénéfique pour tous.

Hors les "inter-équipes", chaque club conserve son autonomie pour la gestion sportive et administrative de celui-ci. Le club conserve toute sa souveraineté dans le management, la direction et la gestion financière de sa structure. Seules les "inter-équipes" sont soumises aux règles de fonctionnement de la CTC.



PLATEAU
ENFANTS

1ER FEVRIER
2020



A ce jour, concernant notre club, seule l'équipe Pré-Nationale séniors garçons est entrée dans la CTC. Nous avons conclu un accord avec Cognac, pour que cette équipe s'entraîne une fois dans notre gymnase et une fois par semaine aux Vauzelles. Les matchs se joueront au minimum à 50 % à Mesnac. L'entité de cette équipe s'appelle "CTC GRAND COGNAC AL MESNAC". Elle est valable pour une durée de 3 ans et Mesnac en est le club porteur, c'est à dire, si nous n'arrivons pas à une entente exemplaire, nous cesserions la CTC et repartirions dans notre club avec notre niveau.

Ce qu'il faut savoir aussi c'est que la crise sanitaire nous a sauvé de la relégation malgré notre bon classement. En effet, nous avons reçu un mail de la FFBB nous disant que notre club n'avait pas 2 équipes de jeunes garçons à partir de U13, pour couvrir la pré-nationale, et de ce fait, notre équipe fanion était déclassée à la dernière place.

Par chance la FFBB ayant décidé qu'il n'y aurait aucune descente à cause de la crise sanitaire, nous restons en pré-nationale.

La création de la CTC va nous permettre d'être couvert sur ce point de règlement.

Maintenant pour rassurer les parents de nos petits basketteurs, sachez que vous avez le choix de refuser que votre enfant rentre dans une équipe de CTC.

En espérant que vous ayez tous compris l'intérêt de la CTC,

le bureau actuel vous donne rendez-vous

le vendredi 24 juillet à 18h45
37 route des pins
16370 CHERVES RICHEMONT

pour l'assemblée générale.



**PLATEAU
ENFANTS**

**1ER FEVRIER
2020**





CHASSE

La crise sanitaire étant passée par là, la chasse est bien évidemment interdite. Par contre, la chasse à l'approche et à l'affût est autorisée depuis le 1er juin. Pato a fait une demande de bracelet pour ce type de chasse (carabine ou arc). Le prix du bracelet est de 150 euros. Chevreuil, sanglier et renard peuvent être chassés avec un bracelet, et cela 2 heures après le lever du soleil et 2 heures avant le coucher du soleil.

La chasse à l'approche et à l'affût est un mode de chasse qui se pratiquait uniquement à des fins de régulation ou d'observation. Aujourd'hui cette chasse atypique dite "chasse silencieuse" devient un parfait complément à la battue, notamment pour l'espèce sanglier en période anticipée. Cette chasse étant différente de la chasse en battue, elle obéit à d'autres règles. C'est le chasseur qui voit l'animal avant d'être vu. Le chasseur doit observer, repérer l'animal, entrer dans sa zone de sécurité (ou le laisser rentrer si affût) et décider de tirer ou pas.

L'approche à l'affût est une chasse passionnante, permettant des observations insolites, une complète immersion dans la nature et le respect de l'animal doit prévaloir.

GIBIER SEDENTAIRE NON SOUMIS AU PLAN DE CHASSE

ESPECE	DATES D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE
Lièvre	11-oct-20	25-déc-20
Perdrix	13-sept-20	30-nov-20
Renard, Fouine, Blaireau, Ragondin, Rat musqué	13-sept-20	28-févr-21
Lapin de Garenne	13-sept-20	28-févr-21
Faisan	13-sept-20	31-janv-21



GIBIER SEDENTAIRE SOUMIS AU PLAN DE GESTION

CHASSE A L'APPROCHE ET / OU A L'AFFÛT

ESPECE	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE
Chevreuril	01-juin-20	28-févr-21
Cerf	01-sept-20	28-févr-21
Daim	01-juin-20	28-févr-21
Mouflon	01-sept-20	28-févr-21
Sanglier	01-juin-20	31-mars-21



CHASSE EN BATTUE

ESPECE	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE
Chevreuril	13-sept-20	28-févr-21
Cerf	13-sept-20	28-févr-21
Daim	13-sept-20	28-févr-21
Mouflon	13-sept-20	28-févr-21
Sanglier	14-juil-20	31-mars-21



Au vu du contexte actuel la journée entrecôte prévue le 4 juillet a dû être annulée.

La société de chasse n'a pas arrêté de date pour l'assemblée générale mais elle sera certainement programmée fin août début septembre.

Bon été à tous!!!

Rendez-vous en septembre



COMITE DES FETES

Suite aux conditions sanitaires nous n'avons pu organiser le loto en mars, ni le brin d'aillet en mai.

Cependant nous maintenons **l'assemblée générale qui aura lieu le jeudi 16 juillet à 19h30** dans le local du comité avec le respect des gestes barrières .

Nous déciderons, à ce moment là, d'une date pour l'organisation d'un loto en novembre, si les conditions sanitaires le permettent.

Les prochaines manifestations,

sous réserve qu'aucune interdiction ne soit à nouveau proclamée par le gouvernement, sont:

- Concours de pétanque le 5 septembre autour du gymnase
- Fête du pain à Pain Perdu le 20 septembre, organisée en association avec L'AL MESNAC BASKET.



CONTACT :
Michel VAN BOHEMEN
05.45.83.12.48

TARIFS DE LOCATION PETIT MATERIEL

- Tonnelle 3x6 : 20 euros
- Tonnelle 3x10 : 30 euros
- Friteuse : 30 euros
- Plancha : 30 euros
- Vaisselle (assiette+verre+couverts) : 1 euro
- Percolateur (100 tasses) : 30 euros





Bonjour à tous,

Ces longues et terribles semaines de confinement ont été très éprouvantes pour tout un chacun. Mais « à quelque chose malheur est bon », en effet, il ne faut pas oublier les effets positifs de cette pandémie ; elles ont modifié nos comportements, nos façons de penser et de consommer et renforcé l'esprit de solidarité et l'esprit de famille. Nous en ressortons tous grandis... Espérons que cette nouvelle ère persiste et que les gens n'oublient pas la vraie valeur des choses...



Sortie du
jeudi 21 mai
2020
à Burie
sur la journée



Nous étions 11 à nous lancer pour parcourir l'itinéraire des 10 fontaines à Burie. Première grande sortie de l'année sur les hauteurs de Burie, le confinement n'a pas entamé la bonne humeur du groupe. C'est donc d'un pas décidé que tout ce petit monde est parti découvrir les fontaines sous un magnifique soleil et une forte chaleur puisque nous avons atteint les 28 °C dès la fin de matinée, ce qui a rendu la fin du parcours un peu rude pour ceux qui supportent moyennement la chaleur.

Le midi, ceux qui le souhaitaient, ont entamé un pique-nique sur le site de la fontaine sabot qui a clôturé cette excellente sortie.

Merci à Annabelle, Philippe, Anne-Marie et Jean-Pierre pour nous avoir fait découvrir ce bel itinéraire dont ils ont fait la reconnaissance ensemble.



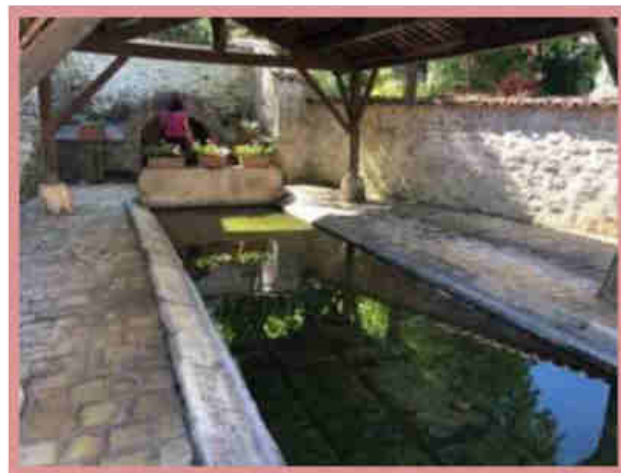
[Nous contacter](#)



MRMC1617



mrmc.assoc@gmail.com



PLANNING DE MARCHE

Du 1^{er} avril au 30 septembre départ du gymnase

Lundi	Jeudi	Samedi
18h	18h	9h (sur réservation préalable au 06 66 60 10 27)

Pour tous renseignements complémentaires :
Lydie ROTURIER au 06.66.60.10.27
Annabelle GRENÉ à la mairie de Mesnac au 05.45.83.26.74



DECES

Thomas COUDRET
le 21 mai 2020

Toutes nos condoléances à la
famille

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Pour les habitants de la commune

location de la salle: 120 euros
location de la vitrine: 20 euros
cautions: 500 euros
50 euros pour le ménage non fait
50 euros en cas de nuisance sonore

Pour les habitants hors commune

location de la salle: 220 euros
location de la vitrine: 20 euros
cautions: 700 euros
50 euros pour le ménage non fait
50 euros en cas de nuisance sonore

Chaises et tables avec tréteaux hors salle

de 1 à 49 chaises: 1 euro la chaise
de 50 à 100: forfait de 50 euros

tables : gratuites

**La commune ne loue pas de vaisselle.
Veuillez vous rapprocher du comité des fêtes.**

**Merci aux nouveaux arrivants de
venir se présenter en mairie.**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	10h-12h	14h00-18h
Mercredi		13h30-18h
Jeudi	10h-12h	
Vendredi	10h-12h	13h30-18h

Tel : 05.45.83.26.74

Mail : commune.mesnac@wanadoo.fr

Site internet : www.mesnac.fr

TARIFS PRODUITS DIVERS

- Photocopies 0.15 centime d'euros le A4 recto
- Raticide 0.50 centime d'euros le sachet de 40 g

CONTRAVENTIONS

- Aboiements intempestifs : 68 euros
- Divagations des chiens : 38 euros
- Frais de garde par jour et par animal au chenil communal : 15 euros
- Dépôt sauvage d'ordures : 150 euros
- Stationnement interdit : 22 euros

SUR NOTRE COMMUNE



BIBLIOTHEQUE



**Suite à la crise sanitaire nous avons dû fermer la bibliothèque.
Nous vous informerons de sa réouverture dès que possible.**

**Pour tous renseignements merci de contacter Agnès ARTAUD au 06.72.88.59.19.
ou la mairie au 05.45.83.26.74.**

Nous vous attendons lors des permanences pour venir choisir et decouvrir plus de 1000 livres dans différents domaines: policier, roman, bandes-dessinées, jeunesse, histoires vraies



**Depuis le 1er avril 2019, le camion Montechristo pizza
est présent sur notre commune les jeudis et samedis
à partir de 18h00.**

06.80.51.67.50



**Un distributeur de baguettes est à votre disposition
à côté de la mairie.**



Francis Ganry
 Qui m'a tenu la main
 le jour de mon
 certificat d'études
 Récit d'un témoin
 du monde paysan
 et de la foi

DEDICACE DE M. Francis GANRY

Samedi 7 mars, pendant l'ouverture de la bibliothèque, Francis GANRY est venu dédicacer son livre "Qui m'a tenu la main le jour de mon certificat d'étude. Récit d'un témoin du monde paysan et de la foi."

Les habitants de la commune et quelques extérieurs ont répondu présents à l'invitation. Autour de cafés et viennoiseries offerts par la mairie, Francis et ses lecteurs ont échangé sur leurs souvenirs communs passés et sur l'enfance vécue au sein de notre commune.

Tous étaient ravis de se remémorer ces belles années dans la campagne charentaise.

Une trentaine de livres ont été dédicacés.

Victime de son succès, les derniers arrivants ont dû passer commande pour récupérer et lire le livre plus tard.

